



## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2020

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 18 Nombre de Membres Présents : 18

Date de la Convocation : 18 février 2020

**L'an deux mil vingt le vingt-six février à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, MORVAN Jean-Pierre, MICHEL Nicole, BACUS Marc, VAISSIE Pierre, CRAVEC Sylvie, BODIOU Pascal, GANNAT Dominique, LE BARS Nadia, LEGENDRE Karine, PARZY Guy, ZEGGANE Emilie, KERGADALLAN Loïc, RICHARD Marie-Paule, PAGE Danièle, RENAUD Éric.

**Pouvoirs** : ROUSSIAU Xavier a donné pouvoir à VAISSIE Pierre  
COGNEAU Emmanuel a donné pouvoir à LE BARS Nadia

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Karine LEGENDRE

**Ordre du jour** :

- 1- Comptes de gestion 2019
- 2- Comptes administratifs 2019
- 3- Affectation des résultats
- 4- Vote des taux
- 5- Budgets primitifs 2020
- 7- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Les procès-verbaux des séances des 11 décembre 2019 et 29 janvier 2020  
sont adoptés à l'unanimité

Le Maire ouvre la séance

\*\*\*\*\*

## **2020-26-02-01 : Budgets communaux - Comptes de gestion 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions (KERGADALLAN Loïc et MICHEL Nicole), déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés, pour l'exercice 2019, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du Camping, du Lotissement Poulajous et du Lotissement Le Stivel, dressés, pour l'exercice 2019, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

## **2020-26-02-02 : Budgets communaux – Comptes administratifs 2019**

Monsieur Le Président présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 :

<b>Budget COMMUNE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	1 982 542.60	2 670 522.76
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>687 980.16</b>
Investissement	1 522 985.21	1 107 439.74
<b>Besoin de financement</b>	<b>415 545.47</b>	
<b>Résultat cumulé clôture 2018</b>		<b>272 434.69</b>

<b>Budget CAMPING</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	517 091.78	542 023.09
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>24 931.31</b>
Investissement	189 420.55	158 197.26
<b>Besoin de financement</b>	<b>31 223.29</b>	
<b>Déficit cumulé clôture 2018</b>	<b>6 291.98</b>	

<b>Budget Lotissement Poulajou</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	168 934.80	258 272.72
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>89 337.92</b>
Investissement	190 460.10	21 525.30
<b>Besoin de financement</b>	<b>168 934.80</b>	
<b>Résultat cumulé clôture 2018</b>	<b>79 596.88</b>	

<b>Budget Lotissement Le Stivel</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	110 390.23	110 390.23
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>0.00</b>
Investissement	110 390.23	96 550.70
<b>Besoin de financement</b>	<b>13 839.53</b>	
<b>Résultat cumulé clôture 2018</b>	<b>13 839.53</b>	

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à Nicole MICHEL qui met les comptes administratifs aux voix.

Le Conseil Municipal ADOPTE :

- le Compte Administratif 2019 de la Commune, à 16 voix pour et 2 abstentions (Loïc KERGADALLAN et Nicole MICHEL),
- le Compte Administratif 2019 du Camping, à l'unanimité,
- le Compte Administratif 2019 du Lotissement de Poulajous, à l'unanimité,
- le Compte Administratif 2019 du Lotissement Le Stivel, à l'unanimité,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

#### **2020-26-02-03 : Budgets communaux – Affectations des résultats**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter les résultats 2019 des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel.

COMMUNE :

Le Compte Administratif 2019 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **687 980.16 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - **652 776.88 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **de couvrir le besoin de financement et de porter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 687 980.16 euros.**

#### CAMPING :

Le Compte Administratif 2019 du budget Camping fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **24 931.31 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - **31 223.29 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **de couvrir le besoin de financement et de porter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 24 931.31 euros.**

#### LOTISSEMENT POULAJOU :

Le Compte Administratif 2019 du budget du Lotissement de Poulajou fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **89 337.92 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - **168 934.80 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 la somme de 89 337.92 euros**

#### LOTISSEMENT LE STIVEL :

Le Compte Administratif 2019 du budget du Lotissement Le Stivel fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **0.00 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **609.77 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **de reporter le résultat d'investissement au compte 001 la somme de 609.77 euros**

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

#### **2020-26-02-04 : Vote des taux**

Les recettes prévisionnelles, tout en conservant les taux actuels, permettent d'équilibrer le budget 2020. Devant ce constat Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition 2020.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de voter les taux d'imposition 2020 comme suit :

- |                            |   |         |
|----------------------------|---|---------|
| - Taxe d'habitation        | : | 14,48 % |
| - Taxe foncière (bâti)     | : | 16,73 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | : | 67,30 % |

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

**2020-26-02-05 : Budgets communaux – Budgets primitifs 2020**

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2020 :

<b>Budget : COMMUNE</b>	<b>Budget primitif 2019</b>	<b>Budget primitif 2020</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes	<b>2 657 900.16</b>	<b>2 484 913.04</b>
Dépenses	<b>2 657 900.16</b>	<b>2 484 913.04</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes	<b>1 944 527.88</b>	<b>1 409 414.66</b>
Dépenses	<b>1 944 527.88</b>	<b>1 409 414.66</b>
<b>Budget : CAMPING</b>		
<b>Budget primitif 2019</b>		
<b>Budget primitif 2020</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes	<b>558 436.00</b>	<b>544 303.00</b>
Dépenses	<b>558 436.00</b>	<b>544 303.00</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes	<b>193 486.43</b>	<b>106 934.31</b>
Dépenses	<b>193 486.43</b>	<b>106 934.31</b>

<b>Budget : LOTISSEMENT POULAJOU</b>	<b>Budget primitif 2019</b>	<b>Budget primitif 2020</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes	<b>275 411.92</b>	<b>302 272.72</b>
Dépenses	<b>275 411.92</b>	<b>302 272.72</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes	<b>258 274.30</b>	<b>381 869.60</b>
Dépenses	<b>258 274.30</b>	<b>381 869.60</b>

<b>Budget : LOTISSEMENT LE STIVEL</b>	<b>Budget primitif 2019</b>	<b>Budget primitif 2020</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes	<b>388 550.70</b>	<b>760 390.23</b>
Dépenses	<b>388 550.70</b>	<b>760 390.23</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes	<b>260 000.00</b>	<b>461 000.00</b>
Dépenses	<b>260 000.00</b>	<b>410 390.23</b>

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire met les budgets primitifs 2020 aux voix.

Le Conseil Municipal VOTE :

- le Budget Primitif 2020 de la Commune, à 16 voix pour et 2 abstentions (KERGADALLAN Loïc et MICHEL Nicole),
- le Budget Primitif 2020 du Camping, à l'unanimité,
- le Budget Primitif 2020 du Lotissement de Poulajou, à l'unanimité,
- le Budget Primitif 2020 du Lotissement Le Stivel, à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/03/2020

#### **2020-26-02-06 : Location gérance du snack-bar du Camping**

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de M. BATTISTA Antoine pour la société Bar Restaurant du Lenn.

Le Maire propose une location gérance de snack-bar du camping à la société Bar Restaurant du Lenn du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 15 septembre 2020 pour un loyer de 5 000 €.

Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du bail, elle sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder un contrat de location-gérance à la société Bar Restaurant du Lenn d'une durée de trois mois et demi du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 15 septembre 2020.
- **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire à 5 000 euros et de la caution à 1 250 €.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location gérance.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

#### **2020-26-02-07 : Tarifs des Vélek'tro**

Le Maire rappelle que le Camping Municipal propose à la location des vélos à assistance électrique, Vélek'tro, appartenant à Lannion Trégor Communauté.

Le Conseil Communautaire a validé les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

- Location à la journée : 13 €
- Location à la semaine : 61 €
- Dépôt de garantie : 404 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de mettre à la location des vélos à assistance électrique de LTC au Camping Municipal.

**Fixe** les tarifs suivants :

- Location à la journée : 13 €
- Location à la semaine : 61 €
- Dépôt de garantie : 404 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

**2020-26-02-08 : Lotissement « Les Hauts du Stivel » - Alimentation en Gaz**

Par délibération du 6 novembre 2019, le conseil municipal a validé la proposition du SDE pour l'alimentation en basse tension, en éclairage public et en téléphone du lotissement « Les Hauts du Stivel ». L'alimentation en gaz n'avait pas été prévue, le SDE propose un complément pour les travaux de terrassement d'une conduite gaz pour un coût HT de 2 600 €, soit 1 924,00 € à charge de la commune.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

APPROUVE de confier au Syndicat Départemental d'Énergie le terrassement d'une conduite gaz prévu à Louannec – Lotissement communale « Les Hauts du Stivel » - Rue Stivel – pour un montant estimatif H.T. de 2 600,00 Euros.

« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement de 74 % du montant HT, soit 1 924,00 € »

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

**2020-26-02-09 : Dissolution de la Caisse des écoles**

La Sous-Préfecture nous a informé que la Caisse des Écoles ne pouvait être dissoute que lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses et de recettes depuis plus de 3 années (article L212-10 du Code de l'Éducation Nationale).

Considérant le compte administratif 2019, la Caisse des Écoles ne pourra donc être dissoute qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE que la Caisse des écoles ne pourra être dissoute qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-29-01-13 du 29 janvier 2020.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/03/2020

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
<b>EGAULT</b> Gervais Maire		
<b>MORVAN</b> Jean-Pierre Adjoint au Maire		
<b>MICHEL</b> Nicole Adjointe au Maire		
<b>BACUS</b> Marc Adjoint au Maire		
<b>VAISSIE</b> Pierre Adjoint au Maire		
<b>CRAVEC</b> Sylvie Conseillère Municipale		
<b>BODIOU</b> Pascal Conseiller Municipal		
<b>GANNAT</b> Dominique Conseillère Municipale		
<b>LEGENDRE</b> Karine Conseillère Municipale		
<b>PARZY</b> Guy Conseiller Municipal		
<b>ROUSSIAU</b> Xavier Conseiller Municipal	Donne pouvoir à VAISSIE Pierre	
<b>LE BARS</b> Nadia Conseillère Municipale	Donne pouvoir à COGNEAU Emmanuel	
<b>ZEGGANE</b> Émilie Conseillère Municipale		
<b>KERGADALLAN</b> Loïc Conseiller Municipal		
<b>RICHARD</b> Marie-Paule Conseillère Municipale		
<b>COGNEAU</b> Emmanuel Conseiller Municipal		
<b>PAGE</b> Danièle Conseillère Municipale		
<b>RENAUD</b> Éric Conseiller Municipal		